

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014**

Délibération
n°2014.12.283

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement :
station d'épuration
"Les Murailles" Fléac
(AP n°1 - budget
annexe
assainissement)**

LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Mireille BROSSIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Karen DUBOIS à Jean-Luc VALANTIN, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2014**DELIBERATION
N° 2014.12.283**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : Monsieur CONTAMINE**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :
STATION D'EPURATION "LES MURAILLES" FLEAC (AP N°1 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT)**

Par délibération n°447 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a décidé d'ouvrir au budget assainissement, une autorisation de programme pour la station d'épuration de Fléac (AP n°1), d'un montant de 19 000 000 € TTC portée à 19 998 000 € du fait de raccordement de la lagune de Saint Saturnin.

Par délibération n°227 du 09 octobre 2014, le conseil communautaire a décidé d'ajuster les montants de cette autorisation de programme et des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	Montant TTC	CA 2008 à 2012	CA 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015
STEP Fléac	19 998 000 €	17 111 410,54 €	1 679 664,76€	1 191 924,70 €	15 000,00 €

Il convient de procéder à une nouvelle répartition des crédits de paiement en intégrant tous les crédits restant sur 2014 pour honorer les factures d'ici la fin de l'année comme suit :

Autorisation de programme	Montant TTC	CA 2008 à 2012	CA 2013	Crédits de paiement 2014
STEP Fléac	19 998 000 €	17 111 410,54 €	1 679 664,76€	1 206 924,70 €

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 19 novembre 2014.

Je vous propose donc :

DE MODIFIER les crédits de paiement pour l'exercice 2014 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 décembre 2014

Affiché le :

09 décembre 2014